

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES**

**ORDONNANCE NUMÉRO  
OCA11-(C-4.1)-002**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

A la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 5 mètres, face au 14226, rue Montmartre;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement